



Requalification d'un contrat intérimaire en CDI

Par **Member ray**, le **25/11/2016 à 18:25**

Bonjour,

Voilà je compte demander au RH une requalification de mon contrat d'intérim en CDI (car plus de 18 mois etc etc mais c'est pas le sujet)

et je voudrais savoir si cette requalification reprend bien les termes et conditions de mon contrat d'intérim ? (lieu de travail, horaires etc etc), ou est ce que ce sera un contrat type de la société ? stipulant plusieurs lieux possibles de travail, horaires de nuit, en équipe, week end ??

merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **25/11/2016 à 20:50**

Bonjour,

Il y a peu de chance que l'entreprise utilisatrice accepte une requalification du contrat d'intérim en CDI sans un recours devant le Conseil de Prud'Hommes et si la procédure n'a pas été lancée avant le terme du contrat de mission, elle n'est pas forcée d'accepter la réintégration, autrement, c'est normalement dans les mêmes conditions de travail...

Par **Member ray**, le **26/11/2016 à 22:09**

merci pour la réponse

ben en fait, je suis encore en contrat pendant 1 semaine et j'ai rdv avec la rh dans la semaine, j'avais tel aux CIRA, prud'homme, inspection du travail, cfdt, et cgt, ils sont tous d'accord avec le fait que ma requête aboutira au prud'homme si je fait valoir mes droits, et apparemment les

RH aussi.

donc il me restais que cette inconnue sur le contrat

merci pour la réponse

cordialement